



Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 28 mai 2025, 9h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel
de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
 - 1.1 Nomination d'un président d'assemblée
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Aucun
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Aucun
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
 - 5.1 Achat d'une tondeuse à verts - changement de modèle
 - 5.2 Acquisition de 4 voitures pour le golf - approbation de paiement
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Aucun
- 7. Dossiers de l'urbanisme**
 - 7.1 Aucun
- 8. Dossiers du développement économique et tourisme**
 - 8.1 Signature de contrat pour l'aménagement du parc de l'OTJ
 - 8.2 Avis d'embauche - équipe tourisme 2025
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Protocole d'entente entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Hockey Est-du-Québec - Autorisation de signature
 - 9.2 Marathon Baie-des-Chaleurs - soutien financier
- 10. Dossiers des travaux publics**
 - 10.1 Aucun
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Adoption du rapport annuel 2024 en sécurité incendie du regroupement Avignon-Est / Carleton-sur-Mer
- 12. Prochaine séance**
- 13. Autres sujets**
- 14. Tour de table du conseil**
- 15. Période de commentaires et de questions**
- 16. La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 28 mai 2025, 9h à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

Étaient présents : M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Denise Leblanc, conseillère
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Régis Leblanc, conseiller, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 28 mai 2025 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

25-05-117 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le maire et le maire suppléant sont absents pour la présente réunion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 328 de la Loi sur les cités et villes, dans une telle situation, les membres du conseil présents désignent un président parmi eux pour présider l'assemblée;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseiller au siège #1, M. Régis Leblanc soit désigné pour présider l'assemblée.

PÉRIODES DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS DE L'ORDRE DU JOUR

Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen demande quel est le coût du contrat pour l'aménagement du parc de l'OTJ.	<p>Le président d'assemblée et le directeur général expliquent qu'il y a eu deux soumissionnaires et que le contrat sera attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit la Fée gantée au montant de 97 000 \$.</p> <p>La Ville dispose d'un budget additionnel de 50 000 \$ pour compléter les aménagements.</p>

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU GREFFE

25-05-118 ACHAT D'UNE TONDEUSE À VERTS - CHANGEMENT DE MODÈLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a prévu remplacer une tondeuse à verts par l'acquisition d'une tondeuse dans son programme triennal d'immobilisation (PTI) en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté une résolution en mars 2025 pour procéder à l'achat d'une tondeuse à verts de marque Toro (25-03-075);

CONSIDÉRANT QUE malgré cette confirmation, le fournisseur est incapable de nous livrer l'équipement dont le golf a besoin rapidement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite dorénavant orienter sa politique d'acquisition d'équipements pour le golf vers des équipements neufs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu de l'entreprise "Le Groupe JLD-Lague-Golf", une soumission pour une tondeuse de marque John Deere (modèle 7400A-2025) au coût de 82 718 \$, sans les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie le contrat d'achat d'une tondeuse John Deere (modèle 7400A-2025) à l'entreprise "Le Groupe JLD-Lague-Golf", au montant de 82 718 \$, sans les taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Ville, M. Antoine Audet, soit autorisé à signer tout document en lien avec cet achat.

QUE l'achat soit financé à 75 % par une contribution de la Société de développement et de mise en valeur (SDMC) (62 040 \$) et que le 25 % résiduel soit affecté aux activités de fonctionnement de la Ville de Carleton-sur-Mer (20 678 \$).

25-05-119

ACQUISITION DE 4 VOITURETTES POUR LE GOLF - APPROBATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté une soumission pour l'acquisition de 4 voiturettes reconditionnées, au montant de 26 000 \$, sans les taxes applicables, en novembre 2024 (résolution 24-11-221);

CONSIDÉRANT QUE les voiturettes sont livrées et la facture a été émise par Mobilicab, à la Ville, au montant proposé dans la soumission (facture # 39512);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve le paiement de la facture de Mobilicab, au montant de 26 000 \$, sans les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par l'excédent non affecté de la Ville de Carleton-sur-Mer.

DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

25-05-120

SIGNATURE DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'OTJ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a obtenu un financement de 100 000\$ du PRIMADA pour la réalisation d'un parc dans le secteur de l'OTJ ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est devenue propriétaire du lotissement ciblé pour le parc en janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a procédé à un appel d'offres sur invitations auprès de quatre compagnies spécialisées en aménagement le 16 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE deux compagnies ont dûment déposé une offre de services conforme lors de l'ouverture des enveloppes le 15 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la première soumission de Excavation Services Techniques LM inc. au prix de 144 569\$ plus taxes a obtenu la note de 87 points ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième soumission de Services horticoles La Fée gantée inc. au prix de 97 843,73\$ plus taxes a obtenu la note de 91 points;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer signe un contrat de service avec Services horticoles La Fée gantée inc. au montant de 97 843,73\$ plus les taxes applicables pour l'aménagement d'un parc municipal dans le secteur de l'OTJ de Saint-Omer.

QUE le directeur du développement et du tourisme, Monsieur Vincent Landry, soit désigné comme représentant officiel de la Ville pour la signature des documents requis et la coordination du projet.

25-05-121

AVIS D'EMBAUCHE - ÉQUIPE TOURISME 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a plusieurs postes à combler au sein du département du tourisme et des parcs pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a procédé aux affichages de postes dans le respect des modalités convenues par la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a été dûment réalisé et que les candidatures retenues présentent de bonnes références;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal autorise l'embauche au sein de l'équipe du tourisme et des parcs des candidatures recommandées par le comité de sélection pour les postes ciblés et dont voici le détail :

- Alexandra Audet, préposée à l'accueil, saisonnier temps plein ;
- Kandy Henry, préposée à l'accueil, saisonnier temps plein ;
- Gabriel Roy, préposé à l'accueil, remplacement congé sans solde ;
- Rino Leblanc, ouvrier municipal, saisonnier temps plein ;
- Gabriel Gaudreault, ouvrier municipal, saisonnier temps plein ;
- Raymond Turgeon, préposé à l'entretien ménager, saisonnier temps plein.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25-05-122

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER ET HOCKEY EST-DU-QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE Hockey Est-du-Québec offre un camp de hockey depuis 2010 à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente 2019-2021 avec Sport sur Glace Baie-des-Chaleurs est échu et qu'une entente d'un an seulement avait été signée en 2024;

CONSIDÉRANT QUE Hockey Est-du-Québec rend le perfectionnement du hockey accessible aux jeunes de la région;

CONSIDÉRANT QUE le camp de hockey est offert par Hockey Est-du-Québec et que le camp de patin est maintenant offert par le Club de patinage artistique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer bénéficie de retombées socioéconomiques lors du camp de hockey Est-du-Québec.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la signature d'un protocole d'entente d'un an (2025) avec Hockey Est-du-Québec, dont l'objectif

consiste à offrir un partenariat avantageux afin de soutenir l'organisation.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à assurer l'accessibilité de l'aréna Léopold-Leclerc lors des camps de perfectionnement.

QUE Hockey Est-du-Québec s'engage à verser un montant annuel selon le protocole d'entente avant le 30 septembre de chaque année.

25-05-123 MARATHON BAIE-DES-CHALEURS - SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE Bouge pour que ça Bouge organise la 12e édition du marathon Baie-des-Chaleurs et que cet événement est bien ancré dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bouge pour que ça Bouge a fait une demande de soutien financier pour le Marathon Baie-des-Chaleurs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bouge pour que ça Bouge à un impact considérable sur la santé des citoyens et le dynamisme de Carleton-sur-Mer et ses environs;

CONSIDÉRANT les bénéfiques pour la population locale d'avoir accès à diverses activités sportives et de loisirs pendant toute l'année et ce à faible coût;

CONSIDÉRANT QUE Bouge pour que ça Bouge souhaite signer une entente de financement sur plusieurs années.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer accorde un soutien financier de 2 500 \$ à Bouge pour que ça Bouge pour le Marathon Baie-des-Chaleurs 2025;

QUE Bouge pour que ça Bouge rencontre la Ville de Carleton-sur-Mer dans la prochaine année afin d'élaborer une entente financière incluant le Marathon Baie-des-Chaleurs et tous les projets déjà financés par la Ville.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-05-124 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 EN SÉCURITÉ INCENDIE DU REGROUPEMENT AVIGNON-EST / CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la Ville de Carleton-sur-Mer doit produire le rapport annuel d'activités 2024 faisant état de l'application des mesures dont elle est responsable par délégation de compétences, prévues au schéma de couverture de risques et des projets pour l'année suivante en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport;

CONSIDÉRANT QU'une copie du rapport annuel d'activités du service de sécurité incendie et de la résolution l'acceptant doivent être acheminées à la MRC pour transmission au ministère de la Sécurité publique;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer accepte le rapport d'activités du service de sécurité incendie Avignon-Est, pour l'année 2024.

PROCHAINE SÉANCE

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 9 juin 2025, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trois (3) personnes présentes dans la salle et aucune personne présente dans la séance en ligne ont assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen critique le choix du conseil municipal de développer un nouveau parc municipal. Selon lui, plusieurs autres investissements auraient été plus pertinents et la capacité de la population, qui est vieillissante, est limitée. Selon lui le coût du parc sera très élevé, avec le budget participatif qui s'ajoute, est n'est pas un bon choix.	Le président de la réunion explique que ce projet s'inscrit dans la volonté de la Ville de vitaliser le secteur de Saint-Omer et le conseil est fier de pouvoir offrir ce type d'infrastructure à la population. Concernant le coût estimé du projet soumis au budget participatif, la cuisine extérieure sera revue et c'est effectivement un investissement important. Enfin, le conseil a une grande préoccupation concernant la capacité de payer des contribuables et depuis 2018, l'augmentation moyenne du compte de taxes est toujours inférieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

25-05-125 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9h27, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier